

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE
LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

SECRET N° /MTSS/DGFP/DGPCE.

Portant reclassement et nomination de
Monsieur MOUANZA Alphonse Professeur de
CEG de 5° échelon des Cadres de la
Catégorie A hiérarchie II des Services
Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1970 ;

(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des Catégories BCDE (actuellement ABCD) des
fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du 3 Février 1962
portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements
notamment en son article 1er § 2 ;

D.C.F.

(/u le décret n°67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau
hiérarchique des Cadres de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant
les dispositions 19,20 et 21 du décret n°64/165 du 22 Mai 1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°90-726 du 14 Novembre 1990 portant débloc-
des effets financiers des avancements et des révisions des situations ad-
ministratives ;

(/u le décret n°09/631 du 7 Août 1989 portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n°90/513 du 1er Sept. 1990 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°90/514 du 1er Sept. 1990 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n°8181/MTERFPPS-DGFP-DGPCE du 11 Novembre 1986
autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement)
déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un
stage de formation des Professeurs de Lycée à l'INSED de Brazzaville en
tête : KIBANGO Grégoire (régularisation) ;

(/u le Rectificatif n°2904/MTSSJ-DGFP-DGPCE du 20 Juin 1989 à
l'arrêté n°8181/MTERFPPS-DGFP-DGPCE autorisant certains fonctionnaires
des services Sociaux (Enseignement), déclarés définitivement admis au
concours professionnel à suivre un stage de formation des Professeurs de
Lycée à l'INSED de Brazzaville en tête KIBANGO Grégoire ;

(/u l'arrêté n° 341/MTSSJ-DGFP-DGPCE du 25 Janvier 1989
tant promotion au titre de l'année 1987 de certains Professeurs de
l'Enseignement Général des cadres de la catégorie hiérarchie

des Services Sociaux (Enseignement) en tête ABBAS - IKOULAS Prosper

(/u les résultats des concours d'entrée à l'INSEED pour la formation des Professeurs de Lycée, session de Mars 1984 en date du 25 Juin 1984 ;

(/u le Rectificatif aux résultats du concours d'entrée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education pour la formation des Professeurs de Lycée session de Mars 1984 en date du 12 avril 1985 ;

(/u la lettre n°1581/MLFA-DG-DFA-SP du 22 Juillet 1989 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u le décret 690/581 du 18 Octobre 1990 Organisant l'intérim du Premier Ministre

/) E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n°67/304 du 30 Septembre 1967, susvisé Monsieur MOUANZA Alphonse, Professeur de CEG de 5° échelon, indice 1020 des Cadres de la Catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Certificat d'Aptitude professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) Option : Sciences Naturelles (1ère session 1987) délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la Catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur Certifié de 4° échelon, indice 1110
ACC = Néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 27 Octobre 1987, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. -

Brazzaville, le 5 Décembre 1990

Par le Premier Ministre par intérim,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA SECURITE SOCIALE

Jeanne DAMBENDZET.-

Pierre MOUSSA

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGFP/DGPCE	3
DGFP/BST	1
DGB	3
DCF	2
MEFA/DPAA	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/BC	2./-